



Rapport annuel 2025 sur l'esclavage

**IMPERIAL**  
TOBACCO CANADA



Le présent rapport est établi conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, tel qu'approuvé par le conseil d'administration d'Imperial Tobacco Canada Limitée.

## **Qui nous sommes**

Le siège d'Imperial Tobacco Canada Limited (« ITCAN ») est situé à Brampton, en Ontario. L'entreprise possède des bureaux dans tout le Canada, y compris à Montréal. ITCAN est la première entreprise du Canada spécialisée dans le tabac et la nicotine. Il s'agit d'une filiale à part entière du groupe British American Tobacco (« groupe BAT »). Le groupe BAT est une société internationale de biens de consommation multicatégoriels qui exerce ses activités dans plus de 180 marchés. Son siège social est situé à Londres, au Royaume-Uni. Il emploie plus de 48 000 personnes dans le monde, parmi lesquels les quelque 470 employés à temps plein d'ITCAN au Canada.

ITCAN distribue ses produits à plus de 29 000 détaillants à travers le Canada.

## **Engagement d'ITCAN**

Le groupe BAT s'engage de longue date à respecter les droits de la personne, qu'il s'agisse de ses employés, des personnes avec lesquelles il collabore ou des communautés dans lesquelles il exerce ses activités. En tant que membre du groupe BAT, ITCAN reconnaît que, comme toute entreprise, il existe un risque que des situations liées à l'esclavage moderne surviennent, que ce soit dans les propres activités du groupe BAT ou au sein de sa chaîne d'approvisionnement élargie.

ITCAN poursuit ses efforts pour consolider et renforcer son approche face à cette problématique, et ce, dans le cadre de la gestion plus large des risques liés aux droits de la personne par le groupe BAT tout au long de ses chaînes d'approvisionnement.

## **Structure commerciale d'ITCAN et du groupe BAT**

ITCAN est une filiale à part entière du groupe BAT. Le conseil d'administration de British American Tobacco p.l.c. (« conseil d'administration de BAT ») est collectivement responsable devant ses actionnaires du succès à long terme du groupe BAT ainsi que de la définition de sa stratégie, de sa mission, de ses valeurs et de sa gouvernance. Le conseil d'administration de BAT dirige le groupe BAT afin qu'il atteigne ses objectifs commerciaux en respectant un cadre de contrôles internes solide. Le conseil d'administration de BAT est appuyé par son comité d'audit, qui veille au suivi de la performance, des risques et de la conformité aux normes du groupe BAT, y compris celles qui concernent le respect des droits de la personne, tant pour ses employés à l'échelle mondiale que pour ceux impliqués dans sa chaîne d'approvisionnement élargie.

Outre les États-Unis d'Amérique, le groupe BAT se compose de deux structures régionales, à savoir :

- Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique (APMEA); et
- Amériques et Europe (AME). ITCAN est membre de la structure AME.

Le comité d'audit est soutenu par les comités d'audit régionaux et le comité de responsabilité sociale de l'entreprise, avec des comités pour chacune des deux régions du groupe BAT, y compris les États-Unis, ainsi que pour les entités locales du groupe BAT et des marchés spécifiques, le cas échéant. Le comité de direction du groupe BAT, présidé par son chef de la direction, est responsable de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie et des politiques établies par le conseil d'administration de BAT. Il est également

chargé de définir le cadre régissant les opérations quotidiennes des filiales du groupe BAT, y compris celles d'ITCAN. ITCAN est responsable de veiller à ce que la stratégie et les politiques du groupe soient adaptées et mises en œuvre localement au Canada.

Le chef des affaires de l'entreprise de BAT assume la responsabilité globale de la mise en œuvre de l'agenda de durabilité du groupe BAT, avec le soutien du chef de la durabilité, de l'équipe de durabilité du groupe BAT ainsi que des experts techniques répartis au sein du groupe.

Le cadre de gouvernance du groupe BAT met en place un canal fournissant un flux approprié d'informations, mais permettant aussi d'effectuer un suivi et de superviser les questions clés, notamment celles relatives au respect des droits de la personne et à l'esclavage moderne, à tous les niveaux du groupe BAT, des entreprises locales d'ITCAN au conseil d'administration de BAT.

Nous vous invitons à en apprendre davantage sur la stratégie, le modèle d'affaires, la structure et la gouvernance du groupe BAT dans le rapport annuel et de durabilité combiné 2024.

### **Chaîne d'approvisionnement**

Parallèlement à ses produits traditionnels de cigarettes, le portefeuille de produits d'ITCAN comprend des produits non combustibles tels que les produits de vapotage et les sachets de remplacement de la nicotine.

Ainsi, ITCAN dépend de la chaîne d'approvisionnement du groupe BAT, qui inclut les installations de fabrication détenues par le groupe BAT et les installations de fabrication sous contrat de tiers, touchant plusieurs industries présentant des risques et impacts potentiels sur les droits de la personne. Cela comprend l'agriculture pour notre chaîne d'approvisionnement en tabac, l'approvisionnement en matériaux pour les produits comme le papier et les filtres pour les cigarettes, ainsi que la fabrication et l'électronique pour la chaîne d'approvisionnement de nos produits dans les nouvelles catégories.

ITCAN a adopté et continue de mettre en œuvre localement les politiques et normes relatives aux droits de la personne du groupe BAT en ce qui concerne sa propre chaîne d'approvisionnement. Le groupe BAT évalue l'exposition au risque inhérent des fournisseurs par rapport aux indices de risque de non-respect des droits de la personne de Verisk Maplecroft. Il effectue des audits indépendants sur les fournisseurs présentant les risques les plus élevés. Pour en savoir plus, consultez la page 6.

La majorité du tabac du groupe BAT provient de ses propres opérations de production de feuilles, par le biais de contrats directs avec plus de 91 000 agriculteurs. Le reste provient de fournisseurs tiers qui, à leur tour, passent des contrats avec plus de 157 000 agriculteurs.

La grande majorité des exploitations agricoles de la chaîne d'approvisionnement en tabac du groupe BAT sont de petites exploitations familiales qui ne disposent que de deux hectares en moyenne. Les agriculteurs sous contrat direct avec le groupe BAT bénéficient de ses travaux en recherche agronomique mondiale sur les feuilles et reçoivent l'aide de ses techniciens de terrain. En outre, les fournisseurs tiers du groupe BAT (avec lesquels le groupe BAT entretient des partenariats à long terme) apportent un soutien similaire à leurs agriculteurs sous contrat.

Ce modèle d'approvisionnement à long terme offre aux agriculteurs directement sous contrat avec le groupe BAT, ainsi qu'à ceux contractés par ses fournisseurs tiers, une stabilité et une sécurité, tout en garantissant une chaîne d'approvisionnement durable, efficace et fiable pour les activités du groupe BAT.

Le groupe BAT entretient des relations avec environ 700 fournisseurs directs et 25 000 fournisseurs indirects de matériaux pour ses produits. La chaîne d’approvisionnement pour les produits des nouvelles catégories du groupe BAT se développe, notamment dans les secteurs de l’électronique grand public et des liquides, ainsi qu’avec plusieurs fournisseurs de biens et services indirects liés aux services informatiques et à la gestion des installations.

### **Engagements, politiques, normes et contrôles du groupe BAT**

Le groupe BAT s’est engagé depuis très longtemps à respecter les droits de la personne fondamentaux tels qu’affirmés dans la Déclaration universelle des droits de la personne. Il s’agit notamment de respecter les droits :

- des employés;
- des personnes avec lesquelles le groupe BAT travaille; et
- des communautés dans lesquelles le groupe BAT opère à travers sa chaîne d’approvisionnement et ses activités commerciales.

L’approche du groupe BAT pour gérer les risques liés aux droits de la personne est conforme aux Principes directeurs de l’ONU relatifs aux droits de la personne (UNGP).

Les politiques et principes du groupe BAT en matière de droits de la personne et d’esclavage moderne, y compris ses normes de conduite des affaires et son code de conduite des fournisseurs, sont examinés et approuvés par le conseil d’administration de BAT, afin d’être adoptés et mis en œuvre à l’échelle locale par toutes les entreprises du groupe BAT dans le monde, y compris ITCAN.

### **Comprendre les risques**

BAT a déterminé que les risques les plus importants en matière de droits de la personne et d’esclavage moderne se situent au sein de la chaîne d’approvisionnement en tabac du groupe BAT.

Ces risques sont liés à la nature du secteur agricole, qui se caractérise par un grand nombre de travailleurs temporaires, l’utilisation d’une main-d’œuvre familiale dans les petites exploitations et des niveaux élevés de pauvreté rurale.

Ainsi, les procédures de diligence raisonnable de BAT comprennent des évaluations annuelles des risques basées sur le type de fournisseur et le pays dans lequel les opérations sont menées.

BAT reconnaît que les circonstances dans certains pays présentent un risque plus élevé de problèmes liés aux droits de la personne, par exemple lorsque la réglementation ou l’application des lois est faible ou lorsque les niveaux de corruption, de criminalité ou d’agitation sont élevés. Ainsi, les évaluations annuelles des risques visant à identifier les activités du groupe BAT dans les pays à haut risque font partie des procédures de diligence raisonnable du groupe BAT.

Le groupe BAT prend très au sérieux les allégations relatives au respect des droits de la personne. Il s’efforce de dialoguer ouvertement avec les parties prenantes concernées et de répondre de manière appropriée aux questions soulevées. Pour ce faire, il travaille avec les familles et les communautés afin de trouver des solutions tout en respectant le contexte local et les défis liés à l’exploitation de petites exploitations agricoles familiales.

## **Améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs**

Le groupe BAT reconnaît qu'il a un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'un impact social positif tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le groupe BAT travaille avec ses agriculteurs sous contrat pour améliorer leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire. Les programmes communautaires de BAT pour sa chaîne d'approvisionnement agricole visent à renforcer la résilience à long terme des communautés rurales.

La pauvreté rurale est l'une des principales causes profondes des problèmes de non-respect des droits de la personne dans l'agriculture. Si les agriculteurs ont des revenus durables, l'agriculture est plus attrayante pour la génération suivante. Cela réduit également les risques d'exploitation, ainsi que le travail des enfants et le travail forcé, et contribue à encourager un meilleur respect des normes de sécurité et environnementales. C'est pourquoi l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs est un domaine d'action important dans le programme de développement durable du groupe BAT.

Le programme « Thrive » de BAT, un système interne de collecte de données sur les différents aspects des moyens de subsistance des agriculteurs, est basé sur le cadre internationalement reconnu des « Cinq capitaux ». Il s'agit des domaines suivants : financier, naturel, physique, humain et social. La force de ces cinq éléments permet aux agriculteurs et aux communautés rurales de prospérer.

BAT a défini des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis par rapport à chacun des cinq capitaux. En fonction de ces indicateurs, il procède à des évaluations annuelles des opérations de production de feuilles du groupe BAT et des fournisseurs tiers. L'évaluation annuelle « Thrive » de BAT couvre les agriculteurs directement sous contrat ainsi que ceux des fournisseurs tiers du groupe BAT, représentant plus de 93 % du volume de tabac acheté en 2024 (la « chaîne d'approvisionnement Thrive »).

En complément, BAT a mis en place une plateforme numérique dédiée à la collecte des données liées à Thrive – appelée « Thrive Digital » – sur laquelle les fournisseurs soumettent chaque année leurs informations en fonction de cinq critères : Financier (moyens de subsistance économiques des producteurs, y compris l'accès aux ressources), Environnemental (écosystème nécessaire au maintien de la production agricole et des moyens de subsistance), Humain (compétences, savoir-faire, conditions de travail et droits de la personne), Social (communautés autonomes et résilientes), Physique (infrastructures nécessaires pour assurer des conditions de vie et de travail viables). Il s'agit d'un outil interactif intégré à des tableaux de bord d'analyse de données.

Les services de formation de BAT, mis en place par des techniciens experts sur le terrain, jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la gestion du respect des droits de la personne au sein de sa base d'agriculteurs sous contrat direct. Ils apportent un soutien sur le terrain et servent de lien direct entre les agriculteurs et BAT, en établissant des relations de confiance et en travaillant avec les agriculteurs pour développer leurs compétences, promouvoir de meilleurs rendements et renforcer leur résilience. Ils enregistrent des données lors de chaque visite dans les exploitations, notamment en interrogeant les travailleurs agricoles et en contrôlant l'absence de travail des enfants et de travail forcé. Des visites inopinées sont effectuées, accompagnées d'un suivi des mesures correctives nécessaires afin de remédier aux lacunes et d'améliorer les standards. Les fournisseurs de BAT offrent des services d'accompagnement similaires à leurs agriculteurs sous contrat.

Le groupe BAT encourage ses agriculteurs sous contrat direct à diversifier leurs cultures et leurs sources de revenus afin d'améliorer leur sécurité alimentaire et d'accroître leur résilience. En 2024, 94 % des

agriculteurs de la chaîne d’approvisionnement Thrive du groupe BAT disposaient de sources de revenus diversifiées grâce à des cultures de rechange à forte valeur ajoutée. Cette diversification leur permet d’augmenter leurs revenus et contribue à réduire le risque de recours au travail des enfants sur les petites exploitations familiales. À ce jour, plus de 138 000 personnes issues des communautés agricoles ont reçu une formation sur les techniques de diversification des cultures. Enfin, le groupe BAT a mis au point et déployé un cadre d’autonomisation des femmes, qui porte sur des thématiques adaptées au contexte local, notamment le bien-être et la santé des femmes et des filles, le développement des compétences et l’égalité des genres, l’entrepreneuriat ainsi que la création d’opportunités élargies pour améliorer les moyens de subsistance. Ce cadre vise également à impliquer les hommes afin de lever les obstacles culturels ou d’autres freins à l’égalité.

### **Mécanismes de réclamation**

Le groupe BAT reconnaît l’importance de mécanismes de réclamation équitables et efficaces pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles. C’est pourquoi le groupe BAT effectue un suivi de l’accès aux mécanismes de réclamation pour ses agriculteurs sous contrat et les agriculteurs qui approvisionnent les fournisseurs tiers du groupe BAT qui font partie des évaluations Thrive. <sup>1</sup>En 2024, ce suivi a montré que :

- 97,96 % des agriculteurs et des ouvriers agricoles participant au programme Thrive ont déclaré avoir accès à au moins un type de mécanisme de réclamation;
- 307 plaintes ont été soulevées par des agriculteurs de la chaîne d’approvisionnement Thrive et/ou des travailleurs, dont 100 % ont été signalées comme résolues, et
- les réunions régulières avec les agriculteurs/travailleurs agricoles ou leurs représentants ont été signalées comme étant le mécanisme de réclamation le plus répandu. Parmi les autres moyens utilisés, on peut citer les réunions avec les syndicats, les mécanismes locaux dirigés par des ONG ou le gouvernement, et les lignes téléphoniques d’urgence.

Étant donné l’importance cruciale de ces mécanismes de réclamation pour comprendre et répondre aux préoccupations des titulaires de droits, BAT continue d’explorer des moyens d’en améliorer l’accessibilité et de favoriser une culture d’ouverture, afin que les agriculteurs et les travailleurs sous contrat avec le groupe BAT puissent librement soulever les questions liées aux droits de la personne.

### **Signaler et résoudre les incidents relatifs au travail des enfants**

Le groupe BAT reconnaît que le travail des enfants et le travail forcé sont des questions difficiles et complexes.

La norme opérationnelle de BAT relative au travail des enfants doit obligatoirement être respectée dans les opérations de production de feuilles du groupe BAT. Elle est recommandée à titre d’orientation pour ses fournisseurs de feuilles tiers.

En 2024, un total de 117 cas de travail des enfants ont été signalés, représentant 0,05 % des exploitations agricoles de la chaîne d’approvisionnement Thrive du Groupe BAT. La majorité de ces cas concernaient

---

<sup>1</sup> Les indicateurs du groupe BAT proviennent de l’évaluation annuelle Thrive, qui inclut les agriculteurs directement sous contrat avec le groupe BAT et ceux des fournisseurs tiers du groupe, qui représentaient plus de 93 % du volume de tabac acheté par le groupe en 2024 (la « chaîne d’approvisionnement Thrive »).

des jeunes de moins de 18 ans impliqués dans la couture et/ou la manipulation de feuilles de tabac vertes. 100 % de ces cas ont été signalés comme résolus au cours de la saison de culture.

Dans les situations d'incidents récurrents, le contrat de l'agriculteur concerné n'est pas renouvelé pour la saison suivante. Aucun incident récurrent n'a été identifié en 2024. Le groupe BAT est conscient de la complexité du travail des enfants et du fait qu'il n'est pas possible d'effectuer des contrôles dans toutes les exploitations agricoles tous les jours lors de la période de culture. Ainsi, certains incidents peuvent être cachés ou ne pas être signalés.

Le groupe BAT estime que le suivi des cas de non-conformité récurrents est essentiel pour s'attaquer aux causes profondes. C'est pourquoi le groupe BAT surveille la récurrence des cas de travail des enfants et implique souvent les communautés locales dans ses plans de redressement.

### **Respect des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement des matériaux pour les produits**

Au-delà de la chaîne d'approvisionnement en tabac, les facteurs liés à la main-d'œuvre sont pris en compte avant que le groupe BAT ne commence à travailler avec un nouveau fournisseur de matériaux utilisés dans ses produits, tels que les filtres, le papier, les adhésifs, les liquides, les dispositifs et les batteries, ainsi qu'avec des fournisseurs indirects à haut risque qui fournissent des machines et du matériel pour les points de vente. Le code de conduite des fournisseurs du groupe BAT (tel qu'il est davantage détaillé à la page 7) s'applique à tous ces fournisseurs et définit les normes de conduite responsable des affaires.

Le groupe BAT vise à ce que tous ces fournisseurs aient fait l'objet d'au moins un audit indépendant de diligence raisonnable sur le travail au cours d'un cycle de trois ans d'ici fin 2025. À la fin de 2024, cet objectif a été atteint pour 91 % de ces fournisseurs. Tous les fournisseurs concernés sont évalués par une plateforme indépendante d'évaluation des risques qui couvre des sujets pertinents pour le groupe BAT, tels que les conditions de travail et le travail forcé. Le résultat de l'évaluation des risques détermine le type d'audit, qui peut être soit un audit sur site réalisé par un tiers, soit une autoévaluation vérifiée par un tiers.

Si un fournisseur concerné est identifié comme ne respectant pas les normes minimales du groupe BAT, le groupe BAT l'aide à élaborer un plan d'action et surveille ses progrès. Si un fournisseur n'apporte pas les améliorations nécessaires, le groupe BAT mettra fin au contrat, le cas échéant, en tenant compte d'un désengagement responsable et des lignes directrices pertinentes de l'OCDE.

### **Audits des fournisseurs et conclusions**

En 2024, 321 audits indépendants sur les conditions de travail ont été réalisés. Parmi ceux-ci, 156 étaient des premiers audits et 165 étaient des audits de suivi de fournisseurs existants sur la base des résultats d'audits précédents. À l'issue de ce processus, 23 fournisseurs ont apporté des améliorations suffisantes pour se conformer aux normes du groupe BAT et 10 ont été retirés de la chaîne d'approvisionnement.

Les audits sur site ont révélé que 48,6 % des problèmes concernaient la santé et la sécurité, 17,4 % les heures de travail, 5,5 % les salaires adéquats, 13,8 % les systèmes de gestion et les 14,7 % restants concernaient d'autres questions, notamment l'environnement, l'éthique des affaires et les salaires décents.

### **Surveillance des droits de la personne dans les activités directes du groupe BAT**

Le groupe BAT utilise les indices des droits de la personne de Verisk Maplecroft, notamment son indice sur l'esclavage moderne, pour évaluer le niveau de risque auquel sont exposées ses activités directes. Les

critères d'évaluation comprennent les droits et la protection des travailleurs, la sécurité, ainsi que l'égalité, la diversité et la discrimination. En 2024, 22 pays dans lesquels le groupe BAT exerce des activités directes ont été identifiés comme des zones à haut risque. Ces activités directes ont fait l'objet d'évaluations supplémentaires afin de vérifier leur conformité avec les politiques et normes pertinentes du groupe BAT.

### **Normes de conduite des affaires**

Les normes de conduite des affaires du groupe BAT constituent la politique mondiale fondamentale du groupe BAT. Elles définissent les normes d'intégrité élevées attendues de ses employés, de ses filiales et des coentreprises contrôlées par le groupe BAT dans un large éventail de domaines liés à la conformité. Les normes de conduite des affaires comprennent des chapitres consacrés au respect sur le lieu de travail et aux droits de la personne, qui sont conformes aux Principes directeurs des Nations Unies et à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. ITCAN a adopté les normes de conduite au travail pour une mise en œuvre locale.

Chaque année, tous les membres du groupe BAT, y compris les employés et les entités commerciales d'ITCAN, doivent confirmer officiellement qu'ils se sont conformés aux normes de conduite des affaires.

Les employés doivent remplir un formulaire annuel d'approbation des normes de conduite des affaires dans lequel ils réaffirment leur engagement et leur adhésion aux normes de conduite des affaires et déclarent, redéclarent ou mettent à jour tout conflit d'intérêts personnel. Le processus d'approbation comprend une formation en ligne sur les normes de conduite des affaires et une formation hors ligne pour les employés qui n'ont pas facilement accès à Internet. Elle peut comprendre des scénarios de la vie réelle couvrant des questions pertinentes pour le groupe BAT.

Les entités commerciales du groupe BAT, y compris ITCAN, procèdent à une évaluation annuelle des contrôles d'audit clés, dans le cadre de laquelle elles confirment que leur secteur d'activité ou leur marché dispose de procédures adéquates pour assurer la conformité aux normes de conduite des affaires.

Les contrôles d'audit du groupe BAT exigent également des évaluations des risques en matière de droits de la personne et des plans d'action pour atténuer ces risques dans les pays à haut risque où les entreprises du groupe BAT exercent leurs activités. De plus, des processus doivent être mis en place pour démontrer que les droits de la personne sont gérés efficacement sur le lieu de travail et dans la chaîne d'approvisionnement.

### **Code de conduite des fournisseurs**

Le code de conduite des fournisseurs du groupe BAT complète les normes de conduite des affaires en définissant les normes minimales attendues des fournisseurs du groupe BAT, notamment en matière de respect des droits de la personne. Si un fournisseur d'ITCAN ne respecte pas les normes du code de conduite des fournisseurs, que ce soit en raison d'engagements insuffisants, d'un manque d'action ou d'un non-respect, il sera tenu de démontrer les mesures correctives mises en place. Le non-respect de ces obligations peut entraîner la rupture de la relation commerciale.

Les entreprises du groupe BAT, y compris les fournisseurs d'ITCAN, doivent promouvoir le respect des exigences du code de conduite des fournisseurs et faire preuve de diligence raisonnable au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement pour leurs fournisseurs nouveaux et existants. ITCAN met le code de conduite des fournisseurs à la disposition de tous ses fournisseurs, en anglais et en français, dans le cadre de ses processus d'intégration et l'inclut dans ses accords contractuels.

Le groupe BAT révisé régulièrement ses normes de conduite des affaires et son code de conduite des fournisseurs afin de s'aligner sur les meilleures pratiques.

### **Normes et contrôles**

Le groupe BAT a mis en place des normes, des procédures et des contrôles pour soutenir la mise en œuvre efficace des engagements de la politique du groupe BAT. Exemples :

- une procédure d'assurance du respect des normes de conduite des affaires, qui définit la manière dont les allégations et les rapports de violations aux normes de conduite des affaires doivent être examinés et corrigés de manière équitable et objective; et
- un manuel pour les fournisseurs de feuilles, qui décrit les normes opérationnelles en matière de prévention du travail des enfants et d'équipements de protection individuelle (EPI) dans la culture du tabac, et qui fournit des conseils et des procédures pour l'application des engagements et des exigences relatifs au travail des enfants dans les normes de conduite des affaires de BAT en termes de fourniture d'EPI, de formation et de surveillance dans la chaîne d'approvisionnement en tabac du groupe BAT.

### **Recrutement des employés du groupe BAT**

Les entreprises du groupe BAT, y compris ITCAN, se sont engagées à faire preuve d'équité et d'inclusivité dans le processus de recrutement, ce qui contribue à garantir l'égalité d'accès aux opportunités dans l'ensemble du groupe BAT et à atténuer les risques de non-respect des droits de la personne pour les employés dans le monde entier.

Le processus de recrutement est géré par les Services aux entreprises internationaux internes de BAT, qui veillent à la mise en œuvre des normes mondiales du groupe BAT.

Tous les employés potentiels sont soumis à des contrôles rigoureux préalables à l'emploi. Ces derniers comprennent la vérification de leur identité, de leur droit au travail et d'autres documents pertinents relatifs à l'emploi.

Ces normes s'appliquent à tous les types de salariés, qu'ils soient en CDI, en CDD, à temps partiel ou à temps plein.

Lorsque des agences de recrutement sont impliquées, elles font l'objet de contrôles rigoureux et seul le recrutement par l'intermédiaire de fournisseurs agréés est autorisé.

### **Initiative « Speak Up » (Parlez-en)**

Les normes de conduite des affaires du groupe BAT indiquent clairement que toute personne travaillant pour (ou avec) le groupe BAT doit s'exprimer si elle a des inquiétudes concernant des actes répréhensibles réels ou présumés. Cela concerne les employés, les sous-traitants, les travailleurs occasionnels, les partenaires commerciaux, les clients, les fournisseurs et leurs travailleurs.

Le groupe BAT ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des problèmes, car cela constitue en soi une violation des normes de conduite des affaires.

Les gens peuvent s'exprimer de différentes manières, notamment en s'adressant directement à la direction, aux ressources humaines ou à leur supérieur hiérarchique. BAT dispose également d'un système de

signalement mondial confidentiel et indépendant, accessible 24 heures sur 24 en ligne, par SMS ou par téléphone, qui permet aux employés de signaler tout problème ou toute préoccupation. Ces canaux peuvent être utilisés de manière anonyme et sont disponibles en plusieurs langues.

### Mesurer l'efficacité

BAT évalue son approche en fonction d'indicateurs clés de performance (ICP). En 2023 :

- Pourcentage d'employés ayant effectué l'autoévaluation annuelle des normes de conduite des affaires – 100 %;
- Nombre cumulé d'évaluations d'impact sur les droits de la personne qui ont été réalisées, conformément aux principes directeurs de l'ONU – 10;
- Nombre d'audits indépendants sur les conditions de travail des fournisseurs réalisés – 540;
- Nombre de titulaires de droits dans les communautés agricoles de culture du tabac ayant été mobilisés dans le cadre des évaluations d'impact sur les droits de la personne menées par BAT – 5 239 personnes;
- Pourcentage des entreprises du groupe BAT évaluées pour vérifier les risques relatifs au non-respect des droits de la personne, selon les indices de Verisk Maplecroft, y compris son indice relatif à l'esclavage moderne, et pourcentage d'exploitations agricoles de la chaîne d'approvisionnement Thrive contrôlées pour vérifier l'absence de travail des enfants – 100 %;
- Nombre de participations aux formations sur les droits de la personne dispensées par les opérations tabac de BAT et ses fournisseurs tiers de tabac – 417 628.

Ces indicateurs clés de performance, ainsi que le suivi des plans stratégiques, des risques émergents et des meilleures pratiques, sont régulièrement examinés au niveau de la direction par le biais du cadre de gouvernance et des comités de BAT, notamment par :

- Le comité d'audit du conseil d'administration de BAT, composé d'administrateurs indépendants;
- Les comités régionaux d'audit et de responsabilité sociale des entreprises de BAT;
- Le forum sur le développement durable des opérations de BAT, présidé par le directeur des opérations de BAT; et
- Le comité de gouvernance pour la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement de BAT, présidé par le responsable des achats du groupe BAT.